



voitures accrochés par chauffeur ivre

Par **dewey**, le **19/04/2011** à **10:58**

bonjour

Un chauffeur ivre, infraction constatée par la police, a percuté une voiture en stationnement, qui a percuté la mienne et ainsi de suite. En tout 5 voitures ont été touchées par cet accident. Ma voiture est la 2eme, elle va être déclaré épave. et comme c'est une voiture de 2003 on va pas récupérer grand chose de l'indemnisation. J'ai 2 questions : va t on être responsable pour la voiture que la notre a touché ?

Peut on faire quoi que ce soit contre ce chauffeur au titre du préjudice?

Le crédit de cette voiture était encore en cours et nous allons devoir reprendre un autre crédit pour une nouvelle voiture, ce qui n'était pas du tout prévu financièrement et certainement annuler nos vacances.

merci.

Par **razor2**, le **19/04/2011** à **11:50**

Bonjour, vous ne serez pas responsable. C'est le chauffeur qui sera responsable au civil pour toutes les voitures endommagées.

Vous serez indemnisé par votre assureur sur la base d'une estimation fournie par l'expert de votre assurance...

Par **dewey**, le **19/04/2011** à **11:53**

merci pour votre rapidité. Vous me rassurez sur ce point.